

BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN 2024

**Interventions artistiques**

Dans les jardins du XI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
**du samedi 28 septembre au dimanche 6 octobre 2024**

## Appel à projets

Le Génie de la Bastille  
Association pour la diffusion et la défense de l'Art  
contemporain dans le quartier de la Bastille  
**126 rue de Charonne - 75011 Paris**  
**[www.legeniedelabastille.com](http://www.legeniedelabastille.com)**  
[coordinateurgeniebastille@gmail.com](mailto:coordinateurgeniebastille@gmail.com)



## Contexte 2024

En 2024, l'association du Génie de la Bastille fêtera ses 40 ans. La 11<sup>e</sup> édition du Génie des Jardins marquera l'ouverture des manifestations qui célébreront cet anniversaire. En plus des créations des artistes sélectionnés dans le cadre de cet appel à projet, une ou plusieurs œuvres collectives seront également installées dans les jardins qui accueilleront cette édition.

**Square Maurice Gardette**  
2 rue du général Blaise, Paris XI

**Square de la Roquette**  
143 rue de la Roquette, Paris XI

Pour cette 11<sup>ème</sup> édition du « Génie des Jardins », l'association le Génie de la Bastille présentera des installations et des performances dans deux jardins du XI<sup>ème</sup> arrondissement : les squares Roquette et Gardette. En fonction du nombre de candidats retenus, l'événement pourra ne se tenir que dans un seul jardin, le square de la Roquette.

Les projets seront soumis à un jury artistique, et appréciés au regard de leur qualité, originalité et pertinence artistiques. Les démarches en dialogue avec le paysage et/ou avec les populations qui fréquentent et visitent ces jardins seront privilégiées.

**Chaque artiste ou groupe d'artistes devra candidater avec une seule installation.** Il proposera pour cette installation un souhait d'emplacement pour chacun des deux jardins publics. **Chaque artiste devra donc proposer 2 emplacements pour son œuvre, soit un par jardin.** La commission d'organisation de cette édition choisira ensuite les espaces attribués afin de pouvoir créer une scénographie cohérente et pertinente sur les trois sites.

Cet appel à projets est ouvert aux artistes professionnels confirmés ou en devenir, membres ou non de l'association du Génie de la Bastille.

**Date limite d'envoi des dossiers : 7 avril 2024, par voie électronique, à :  
coordinateurgeniebastille@gmail.com.**

## REGLEMENT

**Le dossier de candidature** sera complété, signé et envoyé par voie électronique.

Date limite: 7 avril 2024

**Envoyez votre candidature par mail avec pour Objet :**

« Candidature au Génie des Jardins 2024 – NOM Prénom (ou Pseudo) à l'adresse :  
[coordinateurgeniebastille@gmail.com](mailto:coordinateurgeniebastille@gmail.com)

Composition du dossier de candidature :

Une présentation de l'artiste :

- La fiche individuelle de l'artiste (cf. page 5)
- 3 photos d'œuvres récentes, de préférence d'installations, susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat (catalogues et plaquettes ne sont pas acceptés).

Une présentation de l'installation :

- La fiche technique (cf. page 7)
- Une description en 10 lignes de l'installation proposée accompagnée d'un visuel du projet (photos et/ou croquis), de 2 pages maximum
- Les plans des jardins annotés, sur lesquels l'artiste aura porté ses suggestions d'emplacement pour son installation.

NB : veuillez proposer pour votre installation un souhait d'emplacement par jardin, soit deux au total.

- La commission d'organisation de cette édition choisira ensuite les espaces attribués afin de pouvoir créer une scénographie cohérente et pertinente sur les trois sites. Elle est seule habilitée pour l'attribution définitive des emplacements.

NB :

- Les dossiers incomplets et non conformes à la charte seront rejetés.
- Les dossiers sélectionnés seront présentés pour accord à la Direction des Espaces verts de la ville de Paris.

**Les dossiers devront être anonymes. Le nom de l'artiste figurera uniquement sur la fiche individuelle.**

Les dossiers seront présentés et sélectionnés par un jury dont les membres seront communiqués ultérieurement.

**Les résultats seront annoncés en mai.**

**Les candidats retenus devront alors s'acquitter d'une caution de 80 € afin de prémunir les organisateurs des désistements de dernière minute. Cette caution sera restituée à l'artiste à la fin de l'événement.**

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

[coordinateurgeniebastille@gmail.com](mailto:coordinateurgeniebastille@gmail.com)

## CHARTRE

L'artiste s'engage à respecter les points de la Charte.

### Mise en place des installations et démontage

- L'installation aura lieu le vendredi 27 septembre 2024 dès 8h du matin, et pourra se terminer le samedi après-midi au plus tard.
- Le vernissage de l'événement aura lieu le samedi 28 à partir de 18h dans l'un de deux jardins.
- Le démontage des installations se fera le dimanche 6 octobre à partir de 18h30 et pourra se prolonger jusqu'au lundi 7 octobre 2024 toute la journée.
- **L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté. À défaut, la commission se réserve le droit de la refuser et le chèque de caution ne sera pas restitué.**

### Règles d'installation

- Les installations doivent être sécurisées et respecter la flore, la faune et les infrastructures des jardins.
- Protéger les arbres et les équipements municipaux (grilles extérieures des jardins) où sont accrochées les œuvres (pas de fil de fer directement, ni de clous ou de vis).
- Pour protéger la pelouse, toute surface importante doit être, soit surélevée de 10 cm, soit déplacée tous les deux jours.
- Pour les fixations au sol, utiliser uniquement des piquets de tentes (sardines) dont la longueur ne peut pas excéder 20 cm. Ceux-ci ne devront en aucun cas endommager les canalisations des réseaux d'eau. Aucun piquetage ne pourra être réalisé sur les pelouses des différents sites, les murs et les installations sur place (jeux, bancs, etc.) ne peuvent pas être percés.
- Toute installation en hauteur doit être haubanée pour maintenir une bonne stabilité.
- Proscrire les éléments libres susceptibles de servir de projectiles.
- Aucun branchement électrique n'est possible.
- Les matériaux potentiellement dangereux (ex. verre, matériaux inflammables) sont à proscrire.
- Au démontage, les lieux doivent être laissés dans l'état où ils se trouvaient avant l'installation.
- **Les artistes et leurs assistants doivent respecter le personnel des jardins.**
- Les artistes doivent assurer leurs besoins logistiques. Privilégier les escabeaux. Les échelles sont interdites.
- **Le Génie de la Bastille n'est pas responsable d'éventuelles dégradations susceptibles de se produire dans ces espaces publics qui ne sont pas toujours gardés, notamment la nuit. Les artistes sont vivement invités à tenir compte de ces risques dans leurs propositions.**
- Si dégradations il y a, celles-ci devront être réparées par l'artiste dans la mesure du possible.
- Au démontage, les lieux devront être laissés dans l'état où ils se trouvaient avant l'installation.
- **Une assurance civile est obligatoire.** Les artistes n'appartenant pas à une association qui garantit cette assurance devront s'acquitter d'une cotisation de 20 euros auprès du Génie de la Bastille. Pour mémoire, l'assurance civile garantit les éventuels dommages au tiers, en aucun cas elle ne couvre les œuvres.
- **Avant l'installation une réunion de tous les participants** sera organisée, début septembre, dans chaque jardin, pour finaliser les emplacements et organiser les permanences et les besoins logistiques de chacun.
- **Pendant toute la durée de l'exposition, les artistes exposants doivent assurer des permanences deux par deux par roulement**, dans les jardins publics en journée. Un agenda partagé sera proposé en début d'événement.

## 1 DOSSIER DE CANDIDATURE

### FICHE INDIVIDUELLE DE L'ARTISTE

Titre (6 mots maximum)

.....

Nom .....

Prénom .....

Nom d'artiste (Nom sur l'invitation) .....

Adresse courrier .....

.....

Téléphone fixe .....

Téléphone portable .....

Mail (très lisible) .....

Association .....

J'ai bien pris connaissance de la charte et j'en accepte les conditions

Date et signature

.....



### 3 DOSSIER DE CANDIDATURE

#### FICHE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION

Titre

.....  
.....

Matériaux

.....  
.....  
.....

Mode de fixation

.....  
.....  
.....

Dimensions

.....  
.....  
.....  
.....

Surface au sol

.....

Poids

.....

**4 DOSSIER DE CANDIDATURE**

**DESCRIPTION ET VISUEL DU PROJET**

Description (maximum 10 lignes)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Visuels : croquis ou photos à joindre en page suivante

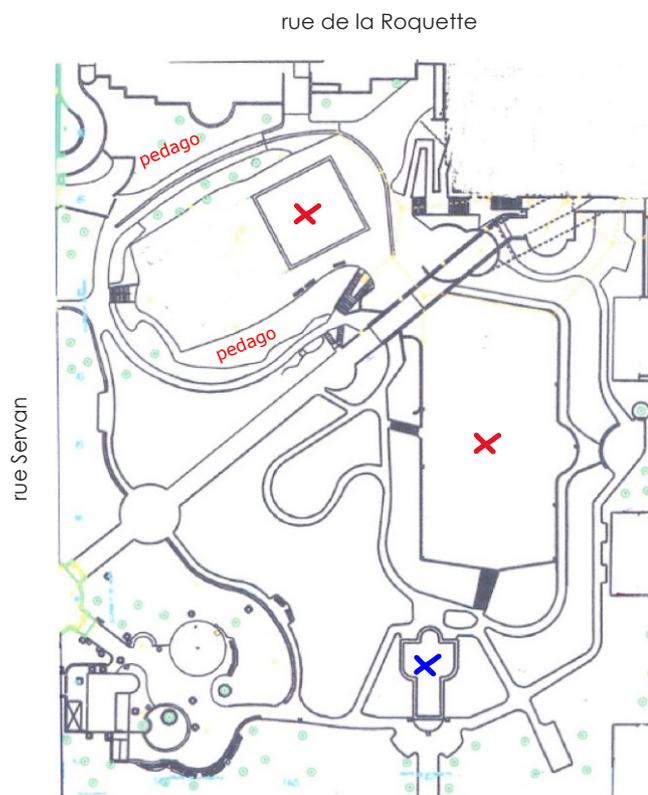
**5 DOSSIER DE CANDIDATURE**

**VISUEL DU PROJET**

## 5 DOSSIER DE CANDIDATURE

## EMPLACEMENT DU PROJET

Square de la Roquette - 143, rue de la Roquette

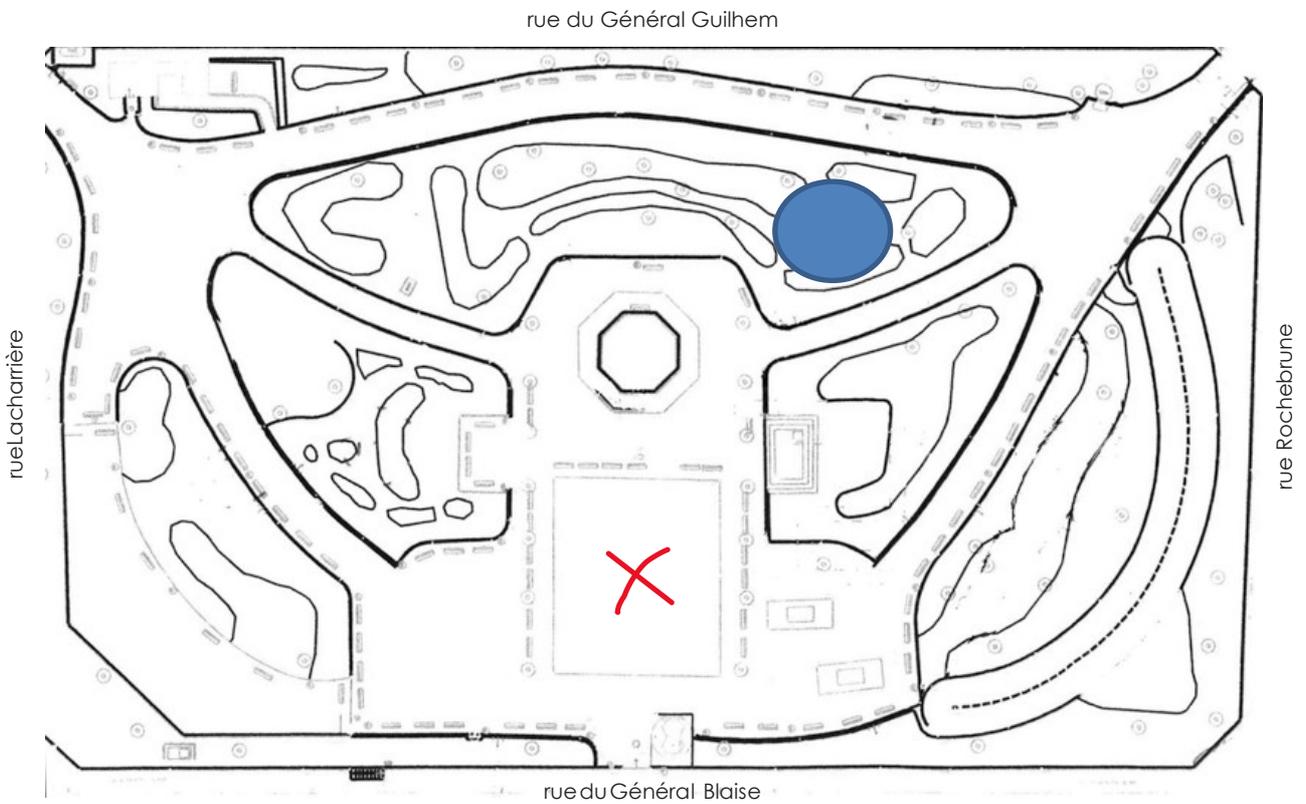


**NB 1** : la fontaine ornementale du square n'est pas accessible pour des installations. ✘

**NB 2** : les aires de jeux sont réservées à cet usage et aucune œuvre ne peut y être installée. ✘

**NB 2** : les parcelles à usage pédagogique situées à proximité de l'aire de jeu ne sont pas accessibles dans le cadre de cet appel à projets.

Square Maurice Gardette - 2, rue du Général Blaise



**NB1** : la mare écologique n'est pas accessible dans le cadre de cet appel à projets ●

**NB 2** : les aires de jeux sont réservées à cet usage et aucune œuvre ne peut y être installée. ✗